

054-215402694-20170328-2017-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017
Publication : 04/04/2017

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique DEL FABRO

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Joëlle BRUTO, MM. Lionel VILLAUME, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN, Jean-François MALLEGOL, Cédric BEYDON.

Absent excusé : Corinne SIMONIN pouvoir à Véronique DEL FABRO, Jean-Paul CHETIF pouvoir à Patrick OSTER

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

OBJET : Bilan de concertation menée dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU

A la suite du Conseil Municipal du 22 mars 2017, il est apparu souhaitable pour la parfaite information du Conseil que certains documents soient actualisés. Ils ont donc été remis aux membres du conseil avec la convocation à la présente réunion.

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- diffusion de document d'information aux étapes clés de la procédure
- mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- réunions publiques, avant l'arrêt du projet
- exposition publique
- articles dans le bulletin municipal, dans la presse, sur le site internet de la commune et sur la page Facebook.

Le projet de PLU a pris en compte des observations nées de la concertation

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2

Vu la délibération en date du 14/10/2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et engageant la concertation ;

Vu le bilan présenté par le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Annule la délibération n° 2017-14 du 22 mars 2017

Prend acte de cette concertation, et décide de poursuivre la procédure de révision du POS transformé en PLU de la commune.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.153.3, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Pour extrait conforme, le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/03/2017

- le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/04/2017 publié et notifié selon la réglementation en vigueur.

- le présent acte a été transmis à la Sous-préfecture de Lunéville et inscrit au registre des actes administratifs communaux. Le Maire, Véronique DEL FABRO